

## APPROCHE DU REVENU BRUT DE L'ATELIER OVIN WALLON, À TRAVERS 3 CAS-TYPE

Type de document	Note de travail
Titre du document	Approche du revenu brut de l'atelier ovin wallon, à travers 3 cas-types
Responsable de la préparation du document	Christel DANIAUX
Date de publication	05/04/2022

### Contexte

Cette approche du revenu brut d'un atelier ovin en Wallonie s'appuie au mieux sur les données comptables et technico-économiques disponibles pour la Wallonie. A défaut, l'approche a été complétée par des références technico-économiques françaises transposables, ainsi que par différentes hypothèses appuyées par l'expertise des responsables de ce travail.

Ce travail a été réalisé par le Collège des Producteurs, dans le cadre du Plan Stratégique PAC 2023, avec l'appui et l'expertise des techniciens ovins d'Elevéo. Il s'appuie sur l'outil développé par le service technico-économique ovin d'Elevéo. Le DAEA a également collaboré à la réalisation de ce travail.

### Les cas-types

3 cas-types ont été étudiés, tous en agriculture conventionnelle. Les 2 premiers cas-types font référence à la taille moyenne du cheptel ovin wallon primable (exploitation  $\geq 30$  brebis), soit une taille moyenne de cheptel de 92 brebis en 2020 (Sanitel 2020). En tant qu'atelier agricole unique, hors diversification au sein d'une exploitation agricole, un tel atelier ne peut s'envisager qu'en tant qu'activité agricole complémentaire, sans pouvoir prétendre aux aides à l'installation et à l'investissement. 2 modes de conduite classique ont été simulés : la production d'agneaux de bergerie (cas-type 1) et la production d'agneaux d'herbage (cas-type 2).

Le cas-type 3 ne fait pas référence à la situation moyenne du secteur ovin wallon mais simule une exploitation ovine avec 1 unité de main-d'œuvre sur l'atelier ovin. Ces ateliers ovins se tournent généralement vers une production d'agneaux de bergerie étalée sur l'année, entre autres via l'utilisation de races qui dessaisonnent (telle que la race Ile-de-France). Le référentiel français<sup>1</sup> utilisé fixe 1 unité de main d'œuvre en système bergerie comme équivalente à la production de 11.933 kg carcasse agneau vendu, soit, étant donné le référentiel français<sup>2</sup> fixant le poids moyen carcasse des agneaux de bergerie à 19,4 kg, 615 agneaux commercialisables (hors renouvellement interne) par unité de main-d'œuvre. Étant donné les caractéristiques zootechniques wallonnes<sup>3</sup>, combinée à une fertilité attendue de 105 % faisant suite à une conduite en lots avec une race qui dessaisonne, 615 agneaux correspondent à **485 brebis pour 1 unité de main-d'œuvre**. Il est à noter qu'en Wallonie, en 2020, seules 7 exploitations détenaient 485 brebis et plus.



Pour chaque cas-type, les hypothèses s'appuient sur un agriculteur en phase d'installation depuis moins de 5 ans et de moins de 40 ans. Un producteur lambda en phase de croisière présenterait des charges de structure nettement plus réduite. Il est également posé les hypothèses suivantes :

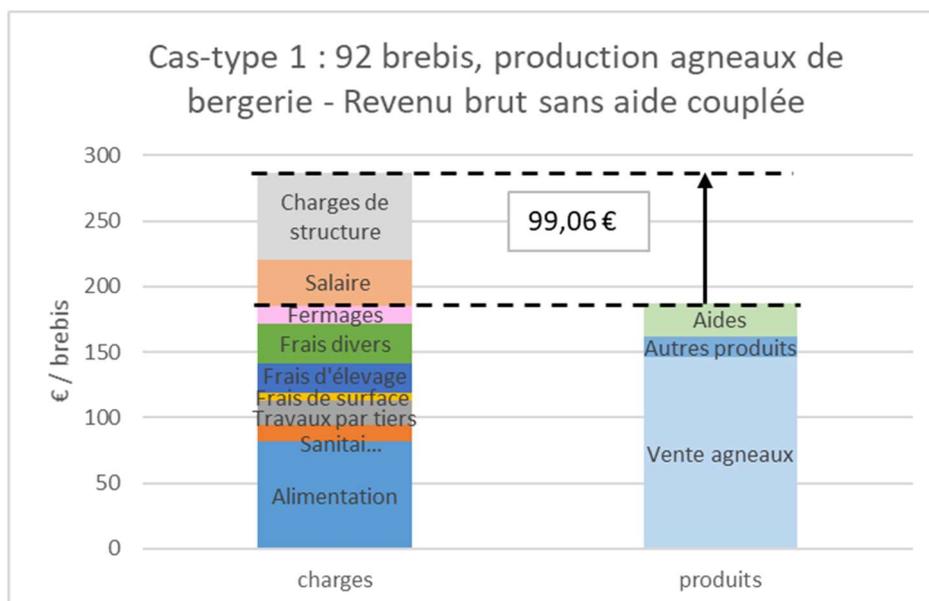
- Aliments concentrés 100 % achetés
- 100 % autonomie fourragère
- Travaux fourragers réalisés par entreprise à 100 %
- Agnelles de renouvellement conduites en pâture et mises à la reproduction

Par ailleurs, dans le cas-type 3, à l'image de ce qui se fait dans les nouvelles exploitations ovines en atelier principal, l'hypothèse a été faite d'une taille d'étable réduite par rapport à la taille du cheptel, étant donné que la conduite en 4 lots d'animaux (et non un lot unique comme dans les cas-types 1 et 2), combinée à la pratique du pâturage hivernal pour une partie des animaux, permet de dimensionner l'étable pour ne contenir qu'environ 70 % du cheptel (=> bergerie 350 places). La conduite en lots pour les cas-types 1 et 2 est peu réaliste en pratique.

Le salaire imputé au travail est de 10,95 €/ heure, selon la Commission paritaire 144 en 2020, pour un ouvrier qualifié sans expérience.

### Revenus bruts potentiels

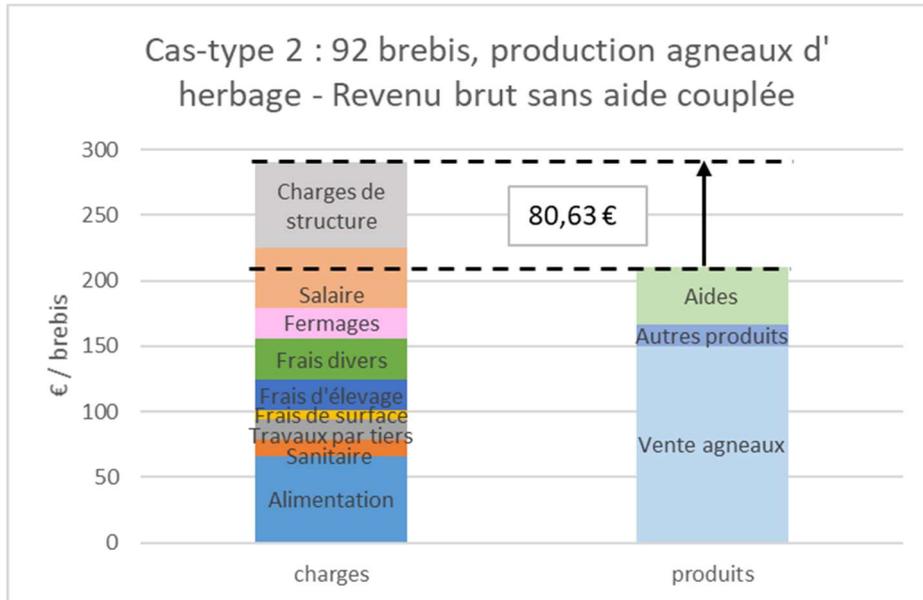
Le **cas-type 1**, relatif à une production d'agneaux de bergerie avec un cheptel de 92 brebis, soit la taille moyenne du cheptel ovin en Wallonie, dégage un **revenu brut négatif de 99,06 € /brebis**, prime couplée ovine exclue. Les charges s'élèvent à 286,53 € / brebis (salaire du producteur inclus) et les produits, constitués à 78 % de la vente des agneaux, s'élèvent à 187,58 € / brebis. En l'absence de charges de structure (cas d'un agriculteur en milieu de carrière ayant amorti son bâtiment et son matériel), une prime couplée de 27 € / brebis ne permettrait pas de couvrir l'intégralité du salaire imputable à l'atelier ovin.



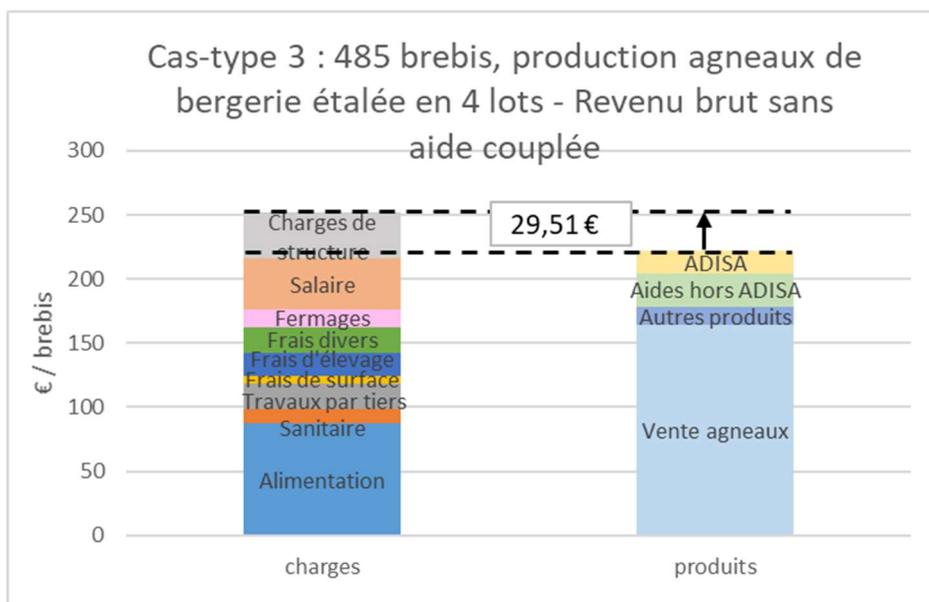
Le **cas-type 2**, relatif à une production d'agneaux d'herbage avec un cheptel de 92 brebis, soit la taille moyenne du cheptel ovin en Wallonie, dégage un **revenu brut négatif de 80,63 € /brebis**, prime couplée ovine exclue. Les charges s'élèvent à 290,68 € / brebis (salaire du producteur inclus) et les produits, constitués à 72 % de la vente des agneaux, s'élèvent à 210,05 € / brebis. En l'absence de charges de structure (cas d'un agriculteur en milieu de carrière ayant amorti son bâtiment et son matériel), une prime



couplée de 27 € / brebis permettrait de couvrir l'intégralité du salaire imputable à l'atelier ovin, avec un bénéfice résiduel de 12,24 € / brebis. L'absence de charges de structure est peu probable en pratique.



Le **cas-type 3**, relatif à une production d'agneaux de bergerie étalée sur l'année avec un cheptel de 485 brebis, soit la taille de cheptel à attribuer à 1 unité de main-d'œuvre, dégage un **revenu brut négatif de 29,51 € /brebis**, prime couplée ovine exclue. Les charges s'élèvent à 251,67 € /brebis (salaire du producteur inclus) et les produits, constitués à 74 % de la vente des agneaux, s'élèvent à 222,15 € / brebis. En l'absence de charges de structure (cas théorique d'un agriculteur en milieu de carrière ayant amorti son bâtiment et son matériel), une prime couplée de 27 € /brebis permettrait de couvrir l'intégralité du salaire imputable à l'atelier ovin, avec un bénéfice résiduel de 15,51 € /brebis (aides relatives à l'installation et à l'investissement alors absentes). L'absence de charges de structure sur un tel atelier ovin semble improbable en pratique.



### Caractéristiques zootechniques, produits, charges et revenus bruts relatifs aux 3 cas-types

Caractéristiques		Scénario 1	Scénario 2	Scénario 3	Sources
	Effectif brebis	92	92	485	92 brebis = taille moyenne du cheptel wallon primable, Sanitel 2020 ; 485 brebis = 1 UMO en système bergerie selon référentiel français <sup>1</sup> (à noter : seules 7 exploitations ≥ 485 brebis en Wallonie en 2020)
	Charge animale (ha / brebis)	0,06	0,10	0,06	Delmotte C. et al. 2009. Publication SPW <sup>3</sup>
	Conduite en agriculture conventionnelle / bio	C	C	C	
	Type de conduite des agneaux	bergerie	herbage	bergerie	
	Conduite en lots, production étalée sur l'année	non	non	oui	
	Installation depuis	< 5 ans	< 5 ans	< 5 ans	
	Nbre agneaux produits / brebis	1,34	1,34	1,48	Productivité numérique moyenne en Wallonie <sup>4</sup>
	Poids carcasse agneau (kg)	19,40	20,00	19,40	Synthèse 2019 Grand-Est Ovins Viande (France) <sup>2</sup>
	kg carcasse produits / brebis (kg)	25,94	26,74	28,68	
	Nbre agneaux vendus / brebis	1,13	1,13	1,27	Données CETA ovin, 2017, 12 références <sup>4</sup>
	<b>PRODUITS (en € / brebis)</b>	<b>187,58</b>	<b>210,05</b>	<b>222,15</b>	
Produits de l'atelier	<b>TOTAL PRODUITS (hors aides)</b>	<b>161,97</b>	<b>166,48</b>	<b>178,67</b>	
	Vente agneaux (6,65 € / kg carcasse)	145,84	150,35	163,86	Prix moyen en filières de valorisation locales, en conventionnel, observatoire Collège des Producteurs, fin 2021 : 6,65 € / kg carcasse. A noter : prix supérieur au prix du marché, non référencé.
	Vente femelles de réforme (80 € / réforme)	13,04	13,04	12,70	
	Vente béliers (140 € / bélier)	1,52	1,52	0,58	
	Laine (0,6 € / kg brut)	1,57	1,57	1,53	Prix laine 2021 de qualité A en Wallonie : 0,6 € / kg
Aides potentielles	<b>TOTAL AIDES, hors ADISA</b>	<b>25,61</b>	<b>43,57</b>	<b>25,50</b>	
	<b>TOTAL AIDES + ADISA</b>	<b>X</b>	<b>X</b>	<b>43,49</b>	
	Prime couplée brebis	0,00	0,00	0,00	



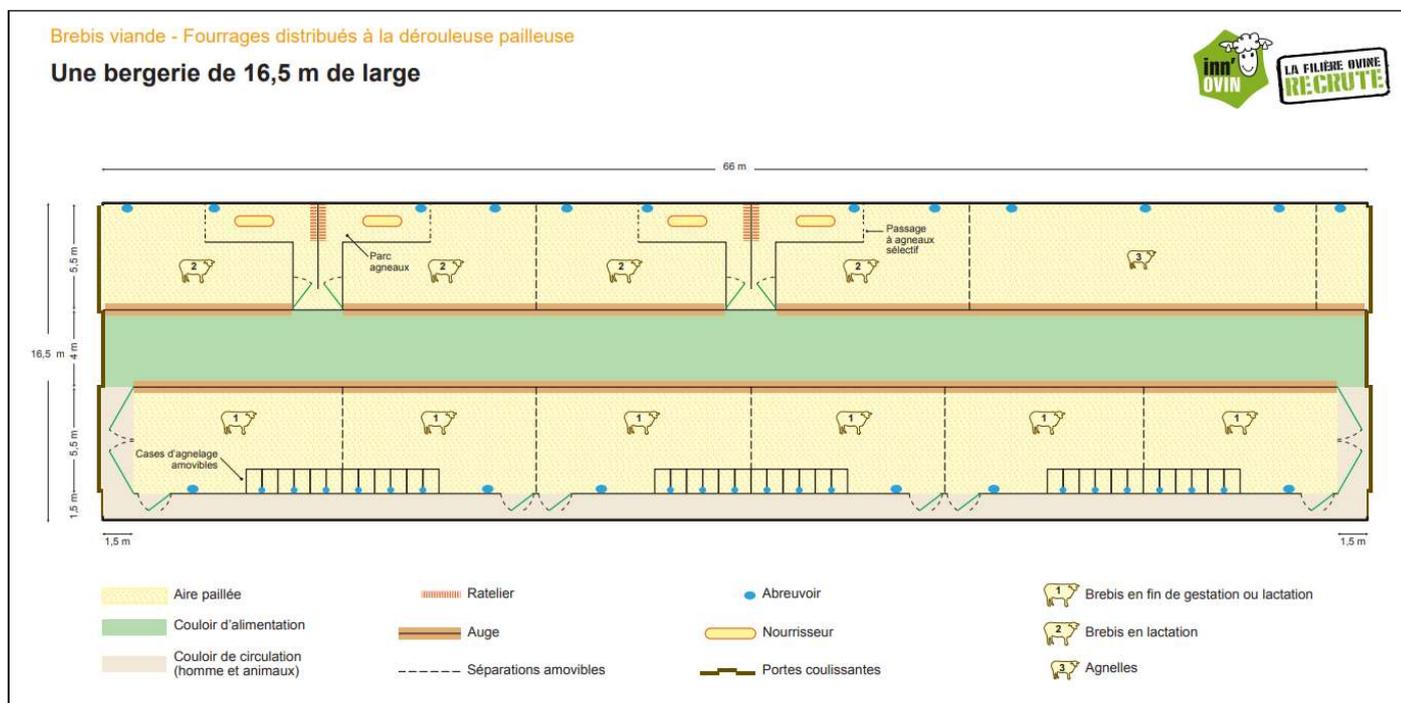
	Paiement de base (116,14 € / ha)	7,08	12,10	7,08	https://etat-agriculture.wallonie.be , données 2019
	Paiement vert (110,15 € / ha)	6,72	11,47	6,72	
	Paiement redistributif (123,94 € / ha, 30 ha max)	7,56	12,91	7,56	
	Jeune agriculteur (68,05 € / ha)	4,15	7,09	4,15	
	Aide à l'installation (imputée sur 15 ans)	×	×	9,62	
	Aide à l'investissement sur bâtiment (imputée sur 15 ans)	×	×	8,17	
	Aide à l'investissement sur bétailière (imputée sur 8 ans)	×	×	0,19	
	<b>CHARGES (en € / brebis)</b>	<b>286,53</b>	<b>290,68</b>	<b>251,67</b>	
Alimentation	<b>TOTAL ALIMENTATION</b>	<b>81,66</b>	<b>65,91</b>	<b>87,17</b>	
	Agneaux	38,43	30,11	42,45	Prix de commerciaux (Dumoulin 2021 ; Starmilk 2021) : <ul style="list-style-type: none"> <li>• 310 € HTVA / tonne pour l'aliment brebis</li> <li>• 327 € HTVA/ tonne pour l'aliment agneau</li> <li>• 3,09 € HTVA / kg, poudre de lait agneau en sac de 25 kg</li> </ul> Données consommation : Delmotte C. et al. 2009. Publication SPW <sup>3</sup>
	Poudre de lait	3,80	3,80	4,19	
	Brebis	27,03	21,64	27,92	
	Agnelles de reproduction (du 3ième au 11,5ième mois)	4,31	4,31	4,34	
	Pierre de sel : - nombre	0,43	0,43	0,40	
	Achat fourrage	0,00	0,00	0,00	
	Paille	7,66	5,62	7,85	DAEA, 2020 : achats paille : 95 € /T rendue ferme (587 références) ; Données consommation : Delmotte C. et al. 2009. Publication SPW <sup>3</sup>
Sanitaire	<b>TOTAL SANITAIRE</b>	<b>13,07</b>	<b>13,20</b>	<b>11,77</b>	cf. hypothèse 1 ; prix médicaments : CETA ovin, 2021, 3 références
Travaux par tiers	<b>TOTAL TRAVAUX PAR TIERS</b>	<b>18,20</b>	<b>15,01</b>	<b>19,91</b>	
	Fauche	1,54	1,06	1,36	
	Fanage	1,92	1,32	1,56	
	Andainage	0,96	0,66	0,78	
	Ballottage et enrubannage	8,90	6,68	9,13	
	Epannage fumier	2,72	2,17	2,47	
	Epannage engrais	2,16	3,13	2,13	
	Autres prestations (curage bergerie, manutentions, ...)	0,00	0,00	2,47	



Frais de surface	<b>TOTAL FRAIS DE SURFACE (engrais)</b>	<b>5,79</b>	<b>7,28</b>	<b>5,81</b>	DAEA 2020, prix engrais (prairies permanentes) : o Nitrate 27/0/0 : 200 € / tonne (169 références) o Engrais de fond 18/6/5 : 248 € /tonne (12 références)
Frais d'élevage	<b>TOTAL FRAIS D ELEVAGE</b>	<b>22,69</b>	<b>22,69</b>	<b>17,73</b>	
	Tonte	4,38	4,38	3,68	
	Identification	1,51	1,51	1,61	
	Achat béliers	3,26	3,26	1,24	
	Cotisations (ARSIA +, AFSCA, Fonds Sanitaire)	3,11	3,11	1,01	
	Petit matériel et réparations (10 € / reproducteur)	10,43	10,43	10,19	
Frais divers	<b>TOTAL FRAIS DIVERS</b>	<b>30,65</b>	<b>31,99</b>	<b>20,29</b>	
	Taxes et assurances (tracteur, RC, incendie, bétailière)	8,43	8,43	2,42	
	Eau	8,76	8,13	8,25	□
	Electricité	1,29	1,16	1,37	Eclairage de la bergerie : 2 heures par jour, en période hivernale (hypothèse)
	Mazout tracteur	1,92	1,60	1,36	DAEA, prix mazout 2020 : 0,388 € /l (696 références). Consommation carburant : outil Mecacost : tracteur 70 CV, 4 roues motrices : 6,2 l/heure
	Frais de commercialisation (déplacements)	4,03	6,45	4,36	Défraiement km 2021 Belgique : 0,3707 € / km
	GSM, tél., site internet, ...	0,78	0,78	0,47	
	Comptabilité	5,43	5,43	2,06	
Fermage	<b>TOTAL FERMAGE</b>	<b>13,45</b>	<b>23,06</b>	<b>13,49</b>	Fermage moyen prairie Wallonie 2020: 221 € / ha <sup>5</sup>
Salaire	<b>TOTAL SALAIRE ( 10,95 €/h)</b>	<b>35,15</b>	<b>45,68</b>	<b>39,50</b>	Commission paritaire 144, 2020, ouvrier qualifié sans expérience. 1748 h de travail / an. Référentiel productivité par UMO <sup>1</sup>
Charges de structure	<b>TOTAL CHARGES STRUCTURE</b>	<b>65,87</b>	<b>65,87</b>	<b>36,00</b>	
	Annuités d'emprunt (bâtiments 15 ans + matériel 8 ans)	65,87	65,87	36,00	Hypothèses bâtiment <sup>2,3</sup> ; hypothèse matériel <sup>4</sup> . Etat wallon de l'Agriculture 2019, étables bovines : 194 € / m2. Emprunts à un taux de 1,5 %, annuités constantes.
<b>REVENU BRUT (en € / brebis)</b>					
	REVENU BRUT HORS AIDES	-124,56	-124,20	-73,00	
	REVENU BRUT AVEC AIDES, hors prime couplée	-99,06	-80,63	-47,50	
	REVENU BRUT AVEC AIDES, hors prime couplée, + ADISA	×	×	-29,51	

## Détail des hypothèses référencées

1. Sanitaire (prix médicaments 2021 : prix relevés par le CETA, 3 références) :
  - Coprologie : abonnement ARSIA : 150 € => 1,5 traitements / femelle
  - Médicaments (prix médicaments 2021 : prix éleveurs CETA, 3 références) :
    - Adultes et agnelles de renouvellement :
      - vermifugation adultes : 1 traitement Cydectin 0,1 % buvable
      - vermifugation agnelles : 1 traitements en système bergerie ; 2 traitements en système herbage
      - Myases : 3 traitements annuels au Butox
    - Agneaux de bergerie :
      - 1 anti-coccidiose à 15 kg
    - Agneau d'herbage :
      - Vermifugation : 1 traitement
    - Pas de vaccination prévue
  - Forfait : 5 € / brebis
2. Bâtiment équipé, cas-types 1 et 2 (100 places) :
  - 20 m de long sur 15 m de large => 300 m<sup>2</sup>
  - Etat wallon de l'Agriculture 2019, étables bovines : 194 € / m<sup>2</sup> ([https://etat-agriculture.wallonie.be/contents/indicatorsheets/EAW-A\\_II\\_d.html](https://etat-agriculture.wallonie.be/contents/indicatorsheets/EAW-A_II_d.html)) => 58200 €
  - Remboursement emprunt 15 ans à 1,5 %, annuités constantes : 4335 € / an
3. Bâtiment cas-type 3 (bâtiment 350 places) :



- 16.5 m de large sur 66 m de long => 1089 m<sup>2</sup>
- Etat wallon de l'Agriculture 2019, étables bovines : 194 € / m<sup>2</sup> ([https://etat-agriculture.wallonie.be/contents/indicatorsheets/EAW-A\\_II\\_d.html](https://etat-agriculture.wallonie.be/contents/indicatorsheets/EAW-A_II_d.html)) => 211.266 €
- 25 % aides à l'investissement (base + jeune + prairies permanentes + exploitation familiale) : 52.816,5 €, aides imputées sur 15 ans => 3521,1 € / an



- Remboursement emprunt 15 ans à 1,5 %, annuités constantes : 15737 € / an

#### 4. Matériel (identique pour les 3 cas-types) :

- Tracteur / chargeur compact équipé, d'occasion : 10.000 €
- Bétaillère : 3000 €
- Aides à l'investissement 25 % sur bêtaillère, imputée sur 8 ans => 93,75 € / an (uniquement accessible pour le cas-type 3)
- Remboursement emprunt 8 ans à 1,5 %, annuités constantes : 1725 € / an

### Sources référencées

1. Productivité numérique 2019 France, réseau Inosys ovins-grande culture ( [https://idele.fr/observatoire-inosys?tx\\_ideleinosys\\_inosys%5Baction%5D=filiere&tx\\_ideleinosys\\_inosys%5Bcontroller%5D=Inosys&cHash=e7ca8ec7d4d5abfb44fa2c795f8387c6](https://idele.fr/observatoire-inosys?tx_ideleinosys_inosys%5Baction%5D=filiere&tx_ideleinosys_inosys%5Bcontroller%5D=Inosys&cHash=e7ca8ec7d4d5abfb44fa2c795f8387c6) )
  - i. En système bergerie : 11933 kg carcasse agneau vendus / UMO atelier => 615 agneaux à 19,4 kg carcasse / UMO => 1 agneau vendu = 2,84 heures de travail
  - ii. En système herbage : 9487 kg carcasse agneau vendus / UMO atelier => 474 agneaux à 20 kg carcasse /UMO => 1 agneau vendu = 3,69 heures de travail
2. Synthèse 2019 Grand-Est Ovins Viande : [https://idele.fr/?elD=cmis\\_download&oID=workspace://SpacesStore/2f215c0e-820e-4e89-a226-60e9bb5ab44d](https://idele.fr/?elD=cmis_download&oID=workspace://SpacesStore/2f215c0e-820e-4e89-a226-60e9bb5ab44d)
  - i. Système bergerie : 19,4 kg carcasse / agneau
  - ii. Système herbage : 20 kg carcasse / agneau
3. Delmotte C. et al. 2009. L'élevage ovin viande en Wallonie. Analyse technico-économique de la campagne 2006. Publication SPW.
  - i. Charge à l'hectare :
    1. Bergerie : 16,4 brebis / ha, soit 2,46 UGB / ha
    2. Herbage : 9,6 brebis / ha, soit 1,44 UGB / ha
    3. A noter : 29 % des exploitations ovines bénéficiaires de la prime couplée en 2019 (n = 249) ont une charge ≥ 2,5 UGB / ha
  - ii. Consommation en aliments concentrés :
    1. En système « bergerie » :
      - a. 81,3 kg / agneau
      - b. 87,2 kg / femelle présente, ayant agnelé ou non
    2. En système « herbage » :
      - a. 63,7 kg / agneau
      - b. 69,8 kg / femelle présente, ayant agnelé ou non
  - iii. Consommation en paille : L'élevage ovin viande en Wallonie (données 2006)
    1. En système bergerie : 77,3 kg / femelle
    2. En système herbage : 56,9 kg / femelle
4. Résultats zootechniques du CETA ovin en 2017 ; données non publiées, issues de 12 élevages ovins viande professionnels

RESULTATS ZOOTECHNIQUES 2017 du CETA ovin - résultats issus de 12 élevages professionnels, races viandeuses								
	Femelles > 6 mois au 01/01/17	Réformes	Mortalité femelles présentes au 01/01	Prolificité 2017	Taux de mise bas par femelle présente au 01/01	Taux mortalité agneaux	Productivité par femelle présente au 01/01	Agneau de vente ou d'accrois. par f. présente au 01/01
MOYENNE	185	20,8%	5,0%	1,66	0,94	13,8%	1,34	1,13
Minimum	47	8,5%	0,0%	1,42	0,70	4,0%	1,06	0,73
Maximum	554	41,6%	12,9%	1,92	1,15	25,1%	1,73	1,64

5. Fermage moyen prairie Wallonie 2020: <https://statbel.fgov.be/fr/themes/agriculture-peche/fermages-dans-lagriculture>